

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Bruxelles

TVA BE 0526.937.652
RPM Bruxelles

(ci-après la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU
27 JUIN 2014

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures, au siège social de la Société, sous la présidence de Monsieur Alain DUMENIL.

Le président désigne Monsieur Nicolas BOUCHERON comme secrétaire ainsi que Monsieur Patrick ENGLER comme scrutateur.

Convocations

Un avis de convocation à la présente assemblée générale a été publié :

- dans le Moniteur belge, le 28 mai 2014 ;
- dans l'"ECHO", le 28 mai 2014.

Les informations visées à l'article 533bis, §2 du Code des sociétés ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 28 mai 2014.

Les actionnaires nominatifs et les titulaires d'un droit de souscription en nom ("BSA") ont été convoqués à la présente assemblée générale par lettres ordinaires du 28 mai 2014.

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Les publications et les lettres de convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).



1

Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 77.394.633 actions sur les 135.916.372 actions représentant le capital social de la Société sont représentées.

Les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 536 du Code des sociétés. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Deux (2) formulaires de vote par procuration et un (1) formulaire de vote par correspondance sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente assemblée générale. Ces formulaires sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

Ordre du jour

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération.
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.
Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 883.928,08 EUR comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2013	883.928,08 EUR
- Affectation à la « réserve légale »	- 44.196,40 EUR
- Report à nouveau créditeur au 31/12/2013	2.600.778,65 EUR
Soit un bénéfice distribuable de	3.440.510,33 EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Aux actions à titre de dividende :	1.359.163,72 EUR
Le solde, au poste « Report à nouveau »	2.081.346,61 EUR

Proposition de charger le conseil d'administration de fixer la date et les modalités de mise en paiement des dividendes.
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
7. Décharge des administrateurs.



Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge du commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Divers.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Questions

Le président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 536 du Code des sociétés.

Le président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président qui précède est reconnu exact par la présente assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après délibérations, la présente assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et en prend connaissance.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et en prend connaissance.

Monsieur Alain DUMENIL commente le rapport de rémunération.



L'assemblée générale décide d'approuver le rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale décide d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice en cours, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le conseil d'administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77.394.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77.394.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,94%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77.394.633

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

L'assemblée générale dispense le président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et en prend connaissance.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77.394.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77.394.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,94%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77.394.633

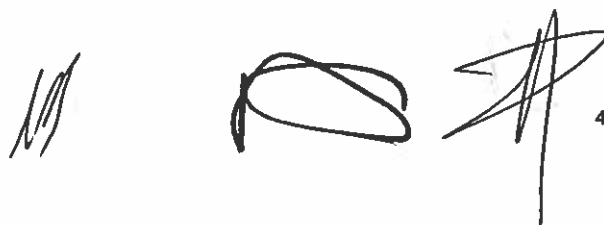
5. Décision relative à l'affectation des résultats

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 883.928,08 EUR comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| - Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2013 | 883.928,08 EUR |
| - Affectation à la « réserve légale » | - 44.196,40 EUR |
| - Report à nouveau créditeur au 31/12/2013 | 2.600.778,65 EUR |

Soit un bénéfice distribuable de 3.440.510,33 EUR

Affecté de la manière la suivante :



4

- Aux actions à titre de dividende : 1.359.163,72 EUR
- Le solde, au poste « Report à nouveau » 2.081.346,61 EUR

L'assemblée générale décide que chacune des actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2013 recevra un dividende de 0,01 EUR par action.

Dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel la Société reste soumise au titre de son établissement stable français, la Société a des obligations de distribution des résultats ; celles-ci s'élèvent à 1.008.485,93 EUR au titre de l'année 2013 pour un résultat exonéré (résultat SIIC) de 1.008.485,93 EUR, composé de (760.324,65 EUR) de résultat déficitaire de location (à distribuer au minimum à hauteur de 95%) et de 1.768.810,58 EUR de dividendes reçus de filiales SIIC (à redistribuer à hauteur de 100%). La distribution proposée serait donc un dividende "SIIC" à hauteur de 1.008.485,93 EUR et un dividende de droit commun pour le surplus.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'assemblée générale décide de charger le conseil d'administration de fixer la date et les modalités de mise en paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77.394.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77.394.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,94%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77.394.633

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

L'assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

7. Décharge des administrateurs

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Monsieur Pierre BERNEAU ;
- Monsieur Patrick ENGLER ;
- Mademoiselle Valérie DUMENIL.




Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77.394.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77.394.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,94%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77.394.633

8. Décharge du commissaire

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL, dont le siège social est établi à 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (77.394.633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

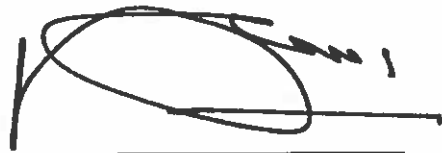
- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 77.394.633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 56,94%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 77.394.633

9. Divers

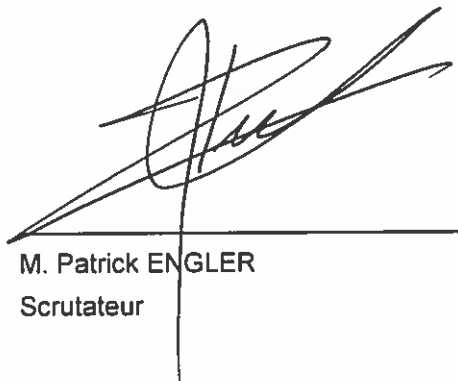
Il n'y a pas de points divers.

Clôture

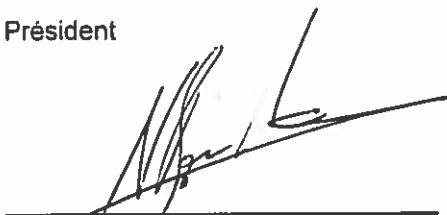
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le souhait.



M. Alain DUMENIL
Président



M. Patrick ENGLER
Scrutateur



M. Nicolas BOUCHERON
Secrétaire